

# JOIGNY INFOS

LE JOURNAL D'INFORMATION DE LA VILLE

FÉVRIER 2021 | 130

**HABITAT** : DES OUTILS POUR RÉNOVER LE PATRIMOINE BÂTI

P. 6



© Anthony Prosper

**SENIORS**

VOTRE AVIS, VOS ENVIES

**LOISIRS**

NOUVEAUX TARIFS EN 2021

**TRANSPORTS**

DES PROJETS NOVATEURS



## Infos pratiques - adresses et numéros utiles

### Mairie et services municipaux

La mairie de Joigny reçoit sur rendez-vous à prendre en appelant au **03 86 92 48 00** ou bien en adressant un courriel à l'adresse : [mairie@ville-joigny.fr](mailto:mairie@ville-joigny.fr).

Les jours et horaires pour ces rendez-vous sont :

- les lundis et mercredis de 9h à 12h et de 14h à 18h ;
- les mardis de 14h à 18h (mairie fermée le matin) ;
- les jeudis de 9h à 12h et de 14h à 18h30 ;
- les vendredis de 14h à 16h30 (mairie fermée le matin) ;
- les samedis, une permanence du service population est assurée de 9h à 12h.

Reçoivent également sur rendez-vous le service des eaux de la Ville de Joigny (**03 86 92 48 19**, [service.eau@ville-joigny.fr](mailto:service.eau@ville-joigny.fr)); le service intercommunal de l'urbanisme (**03 86 92 48 03**, [service.urbanisme@ccjovinien.fr](mailto:service.urbanisme@ccjovinien.fr)); le centre communal d'action sociale (**03 86 92 48 28**, [ccas@ville-joigny.fr](mailto:ccas@ville-joigny.fr)).

L'office de tourisme de Joigny et du Jovinien est ouvert du mardi au vendredi de 9h30 à 12h et le samedi, de 9h à 12h30 (**03 86 62 11 05**, [accueil@joigny-tourisme.com](mailto:accueil@joigny-tourisme.com).)

Les bibliothèques de Joigny sont également accessibles. La médiathèque Olympe-de-Gouges est ouverte les mercredis et samedis de 10h à 17h ainsi que les vendredis de 14h à 19h; la bibliothèque de la Madeleine est ouverte les mardis et les vendredis de 14h à 18h, les mercredis de 10h à 12h30 et de 14h à 18h ainsi que les samedis de 10h à 12h et de 14h à 17h.

### Mutuelle intercommunale : les prochaines permanences

Des permanences sont assurées régulièrement, à Joigny, pour informer et renseigner à propos de la mutuelle santé territoriale qui a été mise en place durant le premier trimestre 2020.

Cette mutuelle est accessible à tous : particuliers, entreprises, associations...

Les prochaines permanences (salle C17 au deuxième étage du Pôle formation, place Cassini) auront lieu les 22 février, 12 et 29 mars.

Les permanences se tiennent de 9h30 à 16h30 sans interruption. Il est demandé de prendre rendez-vous en appelant au **03 73 92 00 04**. Les personnes intéressées peuvent venir munies de leur tableau de garanties afin de réaliser un comparatif.

### Comment fonctionne la P'tite navette ?

La P'tite navette, service de transport urbain gratuit de la Ville de Joigny, circule aux horaires habituels (ces horaires sont téléchargeables sur le site [www.ville-joigny.fr](http://www.ville-joigny.fr)). Mais des mesures ont été prises :

- les circuits débutant de la gare SNCF à 7h20 et 17h, du lundi au vendredi, dédiés aux scolaires, fonctionnent sans limitation du nombre de passagers;
- pour le reste de la journée, du lundi au samedi, l'accès au bus est limité à 30 personnes maximum, priorité étant donnée aux plus de 65 ans, aux personnes accompagnées d'un enfant de moins de 6 ans, femmes enceintes, personnes à mobilité réduite. Le port du masque est obligatoire à l'intérieur de la P'tite navette.

**Mairie** : 3 quai du 1<sup>er</sup> Dragons - BP 210 - 89306 Joigny Cedex - <http://www.ville-joigny.fr> - Facebook : ville de Joigny  
Tél. **03 86 92 48 00** - Fax : **03 86 92 48 01** - [mairie@ville-joigny.fr](mailto:mairie@ville-joigny.fr)

Ouverte les lundis et mercredis de 9h à 12h et de 14h à 18h - les mardis de 14h à 18h - les jeudis de 9h à 12h et de 14h à 18h30 - les vendredis de 14h à 16h30 - permanence du service population les samedis de 9h à 12h

Cartes nationales d'identité et passeports : uniquement sur rendez-vous

**"Allo mairie" : le 0 8000 89306 est à votre disposition pour signaler tout problème concernant le domaine public.**

**Police municipale** : place Jean de Joigny du lundi au samedi midi. Tél. & fax **03 86 62 09 38**  
[police.municipale@ville-joigny.fr](mailto:police.municipale@ville-joigny.fr) - [mickael.mestre@ville-joigny.fr](mailto:mickael.mestre@ville-joigny.fr)

**Médiateurs de la ville** : les mardis et jeudis de 12h à 19h et les mercredis et vendredis de 14h à 22h  
[mediation@ville-joigny.fr](mailto:mediation@ville-joigny.fr) - tél. **06 35 51 61 92**

**Déchèteries** Joigny et Saint-Julien-du-Sault - les lundis de 14h à 17h, du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h, les samedis de 10h à 12h et de 13h30 à 17h - Les déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés.

**Pharmacies** - Les officines ouvertes le lundi - Matin et après-midi : pharmacies du Marché (14 quai Ragobert) et Lemarquand (14 av. Gambetta) - Après-midi : pharmacie Tran (8 rue Gabriel Cortel).  
Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche : composez le 3237 (service audiotel - 34 c. la minute)

# Éditorial



## Joigny, petite ville de demain

La ville de Joigny est entrée depuis quelques jours dans la démarche nationale « Petites Villes de Demain ».

Le principe ? Incrire notre ville dans une démarche de réhabilitation de notre centre ancien notamment. Ce sont 6 ans d'accompagnement de l'Etat pour 1 000 territoires à travers le pays, dont le nôtre, dans une démarche à la fois de soutien à l'ingénierie (comme par exemple les recrutements prochains d'un « Manager de centre-ville » pour aider nos commerçants et d'un architecte municipal pour accélérer nos chantiers et réaliser des économies) et de potentiels financements pour nos projets. Tout cela vient en résonance avec les mesures visant à soutenir la restauration de l'immobilier en centre-ancien ou encore la mise en place des conditions qui permettront à Joigny de disposer, comme ses grandes voisines, de l'aménagement de ses quais.

Afin de maximiser nos chances de réussir, j'avais convié le Ministre des comptes publics, Olivier Dussopt, à Joigny. Sa venue lui a permis de nous confirmer l'arrivée dans notre ville, dès l'année prochaine, de 45 à 50 agents des finances publiques, travaillant actuellement à Paris, au ministère. Mais cela nous a également permis, à Frédérique Colas et moi, d'exposer au Ministre les grands projets joviniens et communautaires, afin d'obtenir le maximum

de subventions de l'Etat. Une démarche identique a été réalisée auprès de Marie-Guite Dufay, la présidente du conseil régional de Bourgogne-France Comté, toujours très attentive à accompagner notre ville.

Faire de Joigny la ville de demain c'est poursuivre le travail de contractualisation que nous menons depuis le début du mandat pour positionner au mieux notre ville sur les différents plans de relance. Au-delà de la vieille ville et des quais, deux chantiers majeurs, deux autres sont sur la table de travail : la rénovation à venir de notre salle omnisports et la rénovation de l'école Saint-Exupéry. La réflexion commencera dès cette année.

Joigny, demain, c'est l'espoir d'une vaccination ouverte à tous. C'est l'espoir que nous caressons collectivement que de retrouver un monde sorti de la crise sanitaire. Je veux à ce titre redire aux personnels soignants comme aux agents municipaux qui se relaient pour faire tourner notre centre de vaccination, toute ma reconnaissance. Sans oublier les commerçants, restaurateurs, professionnels du sport et de la culture, dont l'activité est toujours à l'arrêt et qui nous manquent tant. ■

**Votre maire,  
Nicolas Soret**

## → Sommaire

**P.4 Arrêt sur images**

**P.6 Urbanisme** : faciliter économiquement la rénovation de vos façades.

**P.7 Seniors** : une démarche innovante pour toutes les générations à venir.

**P.15 Protéger** : l'action de la Police municipale en 2020. La salle des Champs-Blancs transformée en centre de vaccination.

**P.16 Vivre à Joigny** : goûter, savourer jovinien (presque) comme au restaurant. Masque obligatoire, entrée et sortie différenciées au marché.

**P.17 Éducation** : nouveaux tarifs périscolaires.

**P.18 Tribune libre**

**P.19 Transports** : Joigny, ville cyclable ?



## Arrêt sur images



### Brigitte Klinkert, Olivier Dussopt : deux ministres accueillis en trois semaines

Nicolas Soret, maire, président de la communauté de communes, conseiller départemental ; Frédérique Colas, sa première adjointe, vice-présidente du conseil régional et Patrick Gendraud, président du conseil départemental ont accueilli jeudi 14 janvier en mairie de Joigny la ministre déléguée auprès de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion, chargée de l'insertion, Brigitte Klinkert.

La ministre est venue observer un dispositif d'expérimentation concernant des bénéficiaires du RSA, en place depuis quelques mois dans l'Yonne, plus précisément dans le Jovinien et le Migennois.

Jeudi 4 février, Olivier Dussopt, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics, était à son tour reçu par l'équipe municipale. En mairie, un temps de travail a été aménagé entre Olivier Dussopt, Nicolas Soret, Frédérique Colas et le préfet de l'Yonne, Henri Prévost. Le maire a présenté plusieurs projets d'investissement, afin d'obtenir les appuis financiers de l'Etat. Olivier Dussopt a également découvert le centre des finances publiques de Joigny.



**Nicolas Soret**  
17 janv. · 🌐

A défaut de pouvoir vous rencontrer dans les cérémonies organisées habituellement dans les communes, je passe par ici pour vous présenter mes vœux, à l'occasion de cette nouvelle année

**Ville de Joigny**  
17 janv. · 🌐

3288 vues

54 ↑ 15 commentaires 10 partages

1. Situés chemin de Chauffour, les anciens locaux du centre de loisirs Les Aventuriers, dont la Ville de Joigny a repris les activités en 2019, ont été démolis au début du mois de janvier. La structure était inutilisée pour cause de vétusté. Un projet d'insertion par le maraîchage est à l'étude, sur le site ainsi libéré.

2. Juste avant Noël, sept jeunes de Joigny et du Jovinien ont achevé une formation d'une dizaine de jours, avec la Mission locale du Migennois et du Jovinien. Le parcours, « Autono'mobile », inscrit dans le contrat de Ville, a été financé par la Ville et la région. L'objectif était de rendre les participants autonomes dans leurs déplacements.

3. Au nom du devoir de Mémoire, les cérémonies commémoratives des 1<sup>er</sup>, 8, 11 novembre et 5 décembre derniers ont été maintenues à Joigny. Elles se sont déroulées en comité restreint, sans la présence du public et dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

4. La Ville de Joigny offre chaque année un colis de Noël à ses aînés de 70 ans et plus. La remise des colis, orchestrée par Bernadette Monnier, adjointe au maire en charge notamment des seniors, a eu lieu en mairie et au centre social La Fabrik. 1.540 colis ont, en tout, été préparés. Les habitants ne pouvant se déplacer ont reçu leur colis à domicile.

5. Les 12, 13 et 14 janvier, l'école Albert-Garnier a accueilli une compagnie artistique en résidence : L'Atelier du vent. Aux enfants accueillis dans un cocon, qui est un espace conçu pour accueillir du public puis combiner arts plastiques, théâtre, sciences ou encore philosophie, les artistes ont présenté une exposition et un spectacle.

6. Joigny a intégré le programme « Petites villes de demain. » Ce programme, porté par l'Agence nationale de cohésion des territoires, accompagne les territoires dans leurs projets. Mardi 5 janvier, Nicolas Soret, maire, et ses adjoints, ont accueilli le préfet de l'Yonne, Henri Prévost et le directeur départemental des territoires Didier Roussel pour lancer les bases du dispositif.

## Les vœux du maire et président de l'intercommunalité en version 2.0

La cérémonie des vœux du maire de Joigny, et président de la communauté de communes du Jovinien, n'a pas été organisée comme habituellement dans les salons de l'Hôtel-de-Ville, cette année, en raison du contexte sanitaire. Nicolas Soret s'adresse aux habitants via un enregistrement vidéo réalisé mi-janvier. Retrouvez cet enregistrement sur le site internet de la Ville ainsi que sur les pages Facebook de la Ville de Joigny et de la communauté de communes du Jovinien.



# Urbanisme

## Faciliter économiquement la rénovation de vos façades

Richard Zeiger | Adjoint au maire, délégué à l'urbanisme



C'est, pour les habitants de Joigny comme de la communauté de communes du Jovinien, le moment ou jamais d'engager des travaux de restauration de leur patrimoine bâti.

Jeudi 28 janvier, Ville de Joigny, communauté de communes du Jovinien et Fondation du patrimoine ont signé une convention de partenariat dans le cadre du dispositif Petites Villes de demain (\*). Cette convention facilite les démarches d'obtention d'aides pour entreprendre des rénovations de vos façades puisqu'il suffira de compléter un seul dossier pour toutes les obtenir : celui du label de la Fondation du patrimoine. A noter que ce label peut également vous apporter des aides pour d'autres travaux, comme les réfections de toitures.

Comment procéder pour effectuer une demande ? Qui est concerné ? On vous guide.

### Êtes-vous éligibles à la demande de Label ?

Sont éligibles tout propriétaire privé, personne physique ou société souhaitant réaliser des travaux de réhabilitation d'un élément bâti, visible du domaine public, d'intérêt patrimonial et dont les travaux projetés respecteront la préservation de cet intérêt patrimonial (en cas de doute sur l'intérêt patrimonial, avant de compléter le dossier, il est fortement recommandé d'envoyer deux photos du bâtiment avec une ligne d'explication du projet à Monsieur Robert Boucheron, délégué départemental de la Fondation du Patrimoine : rob.mar.boucheron@free.fr)

A noter : si votre projet n'est pas éligible mais que votre bâtiment a plus de soixante ans, vous pouvez tout de même bénéficier d'une aide de la communauté de communes du Jovinien pour le ravalement des façades visibles du domaine public (renseignements auprès de l'accueil de la CCJ au 03 86 62 47 95.)

### Quelles sont les aides apportées ?

Le dispositif permet de bénéficier d'une première subvention du Département ainsi que d'une déduction du revenu fiscal égale à 50% ou 100% du montant total des travaux.

De plus, pour un ravalement de façade uniquement, vous pouvez également bénéficier d'une subvention de 30% du montant des travaux (avec un maximum de 2.000 €) de la part de la communauté de communes. Si le bien concerné est situé dans le site patrimonial remarquable de Joigny (en gros, le secteur médiéval), la Ville de Joigny rajoute une subvention de 20 % du coût des travaux (avec également un maximum de 2.000 €).

### Quelles sont les démarches à effectuer ?

Il faut compléter un dossier de demande et ne pas omettre les pièces jointes. Vous pouvez retirer le dossier auprès de la Communauté de Communes du Jovinien (03 86 62 47 95 ou accueil@ccjovinien.fr) ou le télécharger sur le site internet : <https://www.ccjovinien.fr/>.

Ce dossier doit ensuite être envoyé par voie postale à la Fondation du patrimoine : 42, rue Saint-Roch, 89360 Butteaux. Il sera notamment étudié avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Votre dossier sera alors : soit validé sans condition, vous recevrez alors un courrier d'octroi du label vous autorisant à commencer les travaux ; soit validé moyennant des prescriptions à prendre en compte pour l'obtention du Label et des subventions associées ; soit refusé.

A noter que les fonds ne seront versés qu'après la réalisation des travaux. L'ensemble des subventions sera versée par la Fondation du patrimoine qui précisera l'origine de ces financements (département de l'Yonne, communauté de communes du Jovinien et Ville de Joigny).

### Ce qu'il faut aussi savoir

– Les travaux ne doivent pas commencer avant l'accord de la Fondation (un courrier vous précisera l'autorisation de commencer) ;

– Un ravalement de façade (aidé ou non) nécessite toujours une déclaration de travaux. L'accord de l'autorisation de travaux doit être jointe au dossier. Le formulaire de déclaration de travaux est disponible en ligne, vous pouvez également vous rapprocher de votre mairie ;

– La première chose à faire est de solliciter un artisan puisque le devis devra accompagner la demande d'aide ;

– L'isolation doit être la priorité sur le ravalement. D'autres aides sont disponibles pour vous aider à renforcer votre isolation, nous vous recommandons de prendre contact avec l'espace info énergie au 03 86 72 16 16.

– N'hésitez pas à solliciter un conseil architectural et technique auprès de :

– la Fondation du Patrimoine en contactant Monsieur Robert Boucheron ;

– Du CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement) de l'Yonne au 03 58 43 80 33. ■



# Seniors

Une démarche innovante pour toutes les générations à venir

**Bernadette Monnier** | Adjointe au maire, déléguée aux seniors



**Vous trouverez**, dans les pages suivantes du magazine d'informations municipales, un questionnaire de plusieurs pages que nous vous invitons à remplir et à retourner en mairie avant le 8 mars.

Pourquoi ce questionnaire ? Notre ville s'inscrit dans une démarche innovante et d'adaptation pour toutes les générations à venir. En effet : chacun sera, un jour, confronté au vieillissement et à ses conséquences dans la vie de tous les jours.

Le questionnaire que nous vous proposons s'inscrit dans huit thématiques. Vos réponses, vos remarques nous permettront de réaliser un diagnostic pour votre quotidien à long terme et

vos votre autonomie. Oui, nous sommes tous destinés à vieillir ! Oui, nous voulons tous rester autonomes le plus longtemps possible !

Habitants et citoyens de Joigny, un challenge vous est proposé. A vous de vous en saisir, avec nous. Nous avancerons ensemble afin que notre ville devienne une cité où il fait bon vivre et surtout, une cité où l'on pourra partager en harmonie avec les jeunes et les moins jeunes.

Merci pour votre participation. ■





Notre collectivité s'inscrit dans une démarche innovante d'adaptation de l'environnement bâti et social à toutes les générations. Nous avons donc besoin de l'avis de chacune et chacun de vous afin de prioriser les champs d'action et d'analyser au plus juste les besoins de tous les publics.

Peut-on vieillir à Joigny de façon confortable dans notre territoire ? Celui-ci est-il adapté à chacun, quel que soit son degré d'autonomie ? Qu'est-ce qui pourrait, selon vous, être amélioré pour soutenir le vieillissement heureux et actif ?

## QUESTIONNAIRE À COMPLÉTER ET À RENDRE AVANT LE 8 MARS 2021

### 1- ESPACES EXTÉRIEURS / BÂTIMENTS PUBLICS

#### *Le mobilier urbain vous satisfait-il ?*

*Dans le commentaire préciser la raison, le ou les lieux, votre suggestion.*

	Pas du tout satisfait	Peu satisfait	Satisfait	Très satisfait
Bancs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Commentaire :</i>	<hr/>			
Éclairage public	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Commentaire :</i>	<hr/>			
Abribus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Commentaire :</i>	<hr/>			
Rampes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Commentaire :</i>	<hr/>			
Signalétique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Commentaire :</i>	<hr/>			
Autres :	<hr/>			
<i>Commentaire :</i>	<hr/>			

## Les espaces et bâtiments publics sont-ils adaptés à vos déplacements ?

Dans le commentaire préciser la raison, le ou les lieux, votre suggestion.

	Pas du tout adaptés	Peu adaptés	Adaptés	Très adaptés
Trottoirs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Commentaire :	<hr/> <hr/> <hr/>			
Voirie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Commentaire :	<hr/> <hr/> <hr/>			
Passages piétons	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Commentaire :	<hr/> <hr/> <hr/>			
Espaces verts	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Commentaire :	<hr/> <hr/> <hr/>			
Mairie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Commentaire :	<hr/> <hr/> <hr/>			
Médiathèque	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Commentaire :	<hr/> <hr/> <hr/>			
Bibliothèque	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Commentaire :	<hr/> <hr/> <hr/>			
Cinéma	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Commentaire :	<hr/> <hr/> <hr/>			
Autres :	<hr/> <hr/> <hr/>			

## 2- TRANSPORT / MOBILITÉ

**Rencontrez-vous des difficultés pour vous déplacer hors de votre domicile ?**

OUI

NON

**Quel(s) moyen(s) de transport utilisez-Vous ?**

	Jamais	Quelquefois	Souvent	Toujours
Voiture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transports en commun	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vélo	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Deux-roues motorisé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marche à pied	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aide d'un tiers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres, précisez le mode :	<input type="text"/>			

**Les transports en commun sont-ils adaptés pour rejoindre les lieux de vie qui vous sont importants (médecin, épicerie, écoles, commerces...) ?**

OUI

NON

Si la réponse est NON précisez la raison et quelles sont vos suggestions :

**Selon vous les transports en commun sont-ils accessibles ?**

Pas du tout

Peu

Moyennement

Accessibles

Très accessibles

Selon votre réponse, quelles sont vos suggestions :

**Où vous rendez-vous le plus souvent pour faire vos courses ?**

Dans mon quartier	<input type="checkbox"/>	Dans un autre quartier de la ville	<input type="checkbox"/>
Dans une commune voisine	<input type="checkbox"/>	Dans une commune plus éloignée	<input type="checkbox"/>
Je me fais livrer	<input type="checkbox"/>	Quelqu'un fait mes courses	<input type="checkbox"/>
Autres (précisez) :	<input type="text"/>		

**Rencontrez-vous des difficultés pour faire vos courses ?**

OUI

NON

Si la réponse est OUI, précisez la raison et quelles sont vos suggestions :

### 3- HABITAT

#### Quel quartier de la ville habitez-vous ?

<input type="checkbox"/>				
Centre ville	Rive gauche	Madeleine	Les Maillottes	Epizy
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Paradis	Léchères	Autre, précisez :	_____	

#### Quel type de logement habitez-vous ?

Appartement	<input type="checkbox"/>	Résidence autonomie	<input type="checkbox"/>
Maison individuelle	<input type="checkbox"/>	Hébergement maison de retraite	<input type="checkbox"/>
Autres, précisez : _____			

#### Selon vous, votre logement est-il adapté à votre état de santé ou à celui des personnes qui vivent avec vous ?

OUI	<input type="checkbox"/>	Sanitaires	<input type="checkbox"/>	Accès	<input type="checkbox"/>
NON	<input type="checkbox"/>	Sanitaires	<input type="checkbox"/>	Accès	<input type="checkbox"/>

Si la réponse est NON, envisagez-vous de faire des travaux : OUI  NON

Si la réponse est NON, précisez les raisons (techniques, financières, autres...) : \_\_\_\_\_

### 4- INFORMATION ET COMMUNICATION

#### Disposez-vous d'un accès internet ?

OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
-----	--------------------------	-----	--------------------------

Si la réponse est NON, est-ce une volonté : OUI  NON

#### Disposez-vous d'un ordinateur ?

OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
-----	--------------------------	-----	--------------------------

#### L'utilisez-vous ?

OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>	JENESAIPAS	<input type="checkbox"/>	JEN'AI PAS ENVIE	<input type="checkbox"/>
-----	--------------------------	-----	--------------------------	------------	--------------------------	------------------	--------------------------

#### En général, quels supports utilisez-vous pour vous informer ?

Informations directes en mairie	<input type="checkbox"/>	Presse locale	<input type="checkbox"/>
Joigny Info	<input type="checkbox"/>	Panneaux d'affichage	<input type="checkbox"/>
Site internet de la ville de Joigny	<input type="checkbox"/>	Permanences mairie	<input type="checkbox"/>
Médias	<input type="checkbox"/>	Bouche à oreille	<input type="checkbox"/>
Réseaux sociaux	<input type="checkbox"/>		

Autres, précisez lesquels : \_\_\_\_\_

#### Avez-vous besoin d'aide pour les démarches administratives ?

Demande d'aide financière

Inscription à des services d'aide à domicile

Impôts  Autres, précisez lesquelles : \_\_\_\_\_

## 5- CULTURE ET LOISIRS

### Avez-vous accès :

	Jamais	De temps en temps	Plusieurs fois par an	Tous les mois
À des activités associatives	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
À des activités culturelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
À des activités physiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autres, précisez lesquelles : \_\_\_\_\_

Si la réponse est Jamais, est-ce une volonté : OUI  NON

Si la réponse est NON, précisez les raisons (techniques, financières, autres...) et vos souhaits :

Raisons : \_\_\_\_\_

Souhaits : \_\_\_\_\_

### Fréquentez-vous les structures suivantes :

	Jamais	Quelquefois	Souvent	Très souvent
Médiathèque	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bibliothèque	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cinéma	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Théâtre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Concerts	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Salles d'exposition	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Piscine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autres, précisez lesquels : \_\_\_\_\_

Si la réponse est Jamais, est-ce une volonté : OUI  NON

Si la réponse est NON, précisez les raisons (techniques, financières, autres...) et vos souhaits :

Raisons : \_\_\_\_\_

Souhaits : \_\_\_\_\_

## 6- LIEN SOCIAL ET SOLIDARITÉ

### Vous sentez-vous isolé(ée) ?

Toujours  Souvent  Rarement  Jamais

### En cas de problèmes, avez-vous quelqu'un(e) sur qui vous pouvez compter ?

	Non, personne	La famille	Un(e) ami(e)	Association ou autre
Petit bricolage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entretien du logement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entretien du terrain	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Garde animaux de compagnie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soutien administratif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Problèmes de santé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autres, précisez : \_\_\_\_\_

## 7- PARTICIPATION CITOYENNE ET EMPLOI

### Faites vous partie d'une association ?

OUI

NON

Si la réponse est OUI, précisez de quelle nature (plusieurs réponses possibles) :

Caritative

Loisirs

Sportive

Culturelle

Autres, précisez lesquels : \_\_\_\_\_

Si la réponse est NON, est-ce une volonté : OUI  NON

Si la réponse est NON, précisez les raisons (techniques, financières, autres...) et vos souhaits :

Raisons : \_\_\_\_\_

Souhaits : \_\_\_\_\_

### Participez-vous à une activité bénévole ?

OUI  NON

Si la réponse est NON, est-ce une volonté : OUI  NON

Si la réponse est NON, précisez les raisons (techniques, financières, autres...) :

Raisons : \_\_\_\_\_

### Souhaiteriez-vous participer à une action ou à un projet intergénérationnel ?

OUI  NON

Si la réponse est OUI, dans quel domaine (sportif, caritatif, autre...), précisez :

## 8- AUTONOMIE, SERVICES ET SOINS

### Avez-vous connaissance de services de santé dans la ville ou à domicile ?

OUI

NON

Si la réponse est OUI, précisez lesquels : \_\_\_\_\_

### Au cours de ces douze derniers mois, auxquels de ces services avez-vous eu recours pour vous ou pour un(e) proche ?

Hébergement collectif (EHPAD)

Service d'aide à domicile

Conseil d'un travailleur social

Portage de repas à domicile

Autres, précisez lequel/lesquels : \_\_\_\_\_

Etes-vous satisfait ? OUI  NON

Si la réponse est NON, précisez les raisons : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Selon-vous, quel type de service ou de structure manque-t-il pour vous aider, vous ou l'un(e) de vos proches dans votre/son autonomie au quotidien ?**

Structure d'accueil  \_\_\_\_\_  
Structure de répit  \_\_\_\_\_  
Conseils  \_\_\_\_\_  
Aides  \_\_\_\_\_  
Autres, précisez : \_\_\_\_\_

**9- INFORMATION GÉNÉRALES**

**Êtes-vous satisfait(e) de l'accès aux soins ?**

OUI  NON

Si la réponse est NON, précisez les raisons (logistiques, financières, autres...) :

Raisons : \_\_\_\_\_

**Selon-vous, quel type de service manque-t-il pour vous aider, ou l'un(e) de vos proches, dans votre/son autonomie au quotidien ?**

Structure d'accueil  \_\_\_\_\_  
Structure de répit  \_\_\_\_\_  
Conseils  \_\_\_\_\_  
Aides  \_\_\_\_\_  
Autres, précisez lesquels : \_\_\_\_\_

**Êtes vous autonome pour accéder aux soins ?**

OUI  NON

**Comment d'après-vous l'accès aux soins pourrait-il être amélioré ?**

Précisez : \_\_\_\_\_

**Quel est à votre avis la place des seniors dans votre collectivité ?**

\_\_\_\_\_

**Votre âge :** 18 - 30 ans  31 - 45 ans  46 - 65 ans  66 - 79 ans  80 ans et +

**Vous êtes :** UNE FEMME  UN HOMME

**Vous vivez :** SEUL(E)  EN COUPLE  AUTRE

Ce document est à rendre avant le 8 mars 2021  
Nous vous remercions pour votre participation

Dans le cadre de la loi RGPD (réglementation générale de protection des données) ces données ne seront pas utilisées à des fins commerciales



# Protéger

## L'action de la Police municipale en 2020

**Nicolas Soret** | Maire de Joigny, président de la communauté de communes du Jovinien, conseiller départemental de l'Yonne



**Lutte contre la Covid-19**, confinements du printemps et de l'automne, instauration du couvre-feu : l'année 2020 n'a évidemment ressemblé à aucune autre pour la Police municipale de Joigny. A ses traditionnelles missions de sécurité, de surveillance, de prévention ou encore de salubrité publique se sont ajoutées toutes celles directement liées au contexte sanitaire.

Les missions et le champ d'action de la Police municipale ont également été amplifiés.

Le nombre d'amendes forfaitaires pour des dépôts sauvages de déchets est ainsi **multiplié par plus de 2 entre 2019 et 2020**. Rappelons qu'en plus du montant de l'amende, les auteurs de ce type d'incivilités peuvent être convoqués en justice et aussi, avoir à rembourser les frais correspondant à l'enlèvement des déchets.

Les agents, en matière de police administrative de l'urbanisme, ont particulièrement multiplié les contrôles de conformité des travaux et d'affichage réglementaire, y compris lorsque ces travaux ne sont pas visibles du domaine public. La Police municipale est désormais systématiquement avertie des délivrances des permis de construire **et des déclarations de travaux**.

## La salle des Champs-Blancs transformée en centre de vaccination

**Depuis lundi 18 janvier 2021**, et jusqu'à nouvel ordre, la salle des Champs-Blancs de Joigny, avenue d'Amélia, est le centre de vaccination contre la Covid-19 pour tout le secteur Centre-Yonne (Jovinien, Migennois, Aillantais, Florentinois, Charnycois).

L'aménagement spécifique, obéissant à des règles sanitaires très strictes, a été validé par l'Agence régionale de santé lors d'une visite du site. Cet aménagement, comprenant par exemple la matérialisation de plusieurs espaces, l'établissement d'un sens de circulation, a été réalisé en quelques jours seulement par les agents de la Ville de Joigny. Lesquels sont également mobilisés pour l'accueil des patients, la prise des rendez-vous, etc. Dans les rues de la commune, et à partir des différentes entrées (depuis Auxerre, Aillant, Sens, etc), une signalétique a de plus été mise en place, via une centaine de panneaux.

Le centre de vaccination des Champs-Blancs fonctionne avec des médecins et infirmiers-ères libéraux du territoire, sur la base du volontariat. Il est ouvert du lundi au samedi, pour l'instant de 14h à 18h. Les patients doivent impérativement prendre rendez-vous (aucun rendez-vous n'est pris sur place).

L'équipe a, tout au long de l'année, mené des contrôles routiers et effectué des patrouilles pédestres dans tous les quartiers ; veillé au respect des arrêtés municipaux et préfectoraux, géré les déclarations de chiens dangereux, les mises en fourrière de véhicules, etc. Parmi ses autres actions, l'opération tranquillité vacances, qui consiste à surveiller les habitations pendant les vacances des occupants ayant au préalable signalé leur départ.

**Ce sont ainsi plus d'une centaine de rapports qui ont été effectués par la Police municipale.**

L'année 2020 aura aussi vu se mettre en place – à partir du mois de juin – des patrouilles nocturnes aléatoires. Elles n'ont jamais lieu le même jour de la semaine et se déroulent aussi les week-ends. Les policiers municipaux ont l'occasion d'effectuer ces patrouilles, toujours dans les différents secteurs de la commune, avec les gendarmes.

Rappelons, enfin, qu'en 2020, l'effectif de la Police municipale a été renforcé. L'équipe, depuis l'arrivée, en mai, d'un agent issu des rangs de la gendarmerie, compte cinq policiers contre lieu de quatre précédemment. ■

Comment procéder ?

– en téléphonant au **0 800 725 089**, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ainsi que le samedi de 8h30 à 12h ;

– en se connectant à la plateforme [www.keldoc.com](http://www.keldoc.com), vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept.

Un deuxième rendez-vous, pour une autre injection, est systématiquement proposé dans les deux cas.

Attention : pour l'instant, le centre reçoit uniquement les personnes âgées de plus de 75 ans, et celles atteintes de pathologies précises : maladie rare, insuffisance rénale sévère, trisomie 21, cancer en cours de traitement, patients ayant été transplantés d'un organe (la liste est consultable sur le site internet du ministère de la santé).

Le site des Champs-Blancs accueille, toujours, le centre de dépistage mis en place avec le laboratoire d'analyses médicales de Joigny. Il a ouvert au mois de mai 2020. ■



# Vivre à Joigny

Goûter, savourer jovinien (presque) comme au restaurant

**Françoise Depardon** | Conseillère municipale, déléguée en charge du commerce et de l'artisanat



**Les bars, brasseries et restaurants** ne sont pour l'instant pas autorisés à rouvrir leurs portes. La plupart des chefs joviniens maintiennent leurs services de vente à emporter, inaugurés pour certains lors du confinement du printemps.

La liste des restaurants de tous types proposant ces services, et les détails à propos de l'organisation, sont régulièrement mis à jour sur le site internet de la Ville de Joigny, sa page Facebook, celle de la communauté de communes du Jovinien ainsi que sur le site internet de l'Office de tourisme de Joigny et du Jovinien et sa page Facebook. Les restaurateurs publient également des informations sur leurs propres pages et sites. A noter : ils sont autorisés, sur décision du préfet de l'Yonne qui a pris un arrêté à ce propos, à poursuivre leurs livraisons au-delà de l'heure à laquelle débute le couvre-feu.

Alors que l'activité de ces mêmes restaurateurs est gravement impactée par les mesures imposées dans le cadre de la lutte contre la Covid-19, la Ville de Joigny, dans le prolongement de sa politique en faveur du commerce de proximité, souhaite leur permettre de conserver un lien avec les habitants et clients. Ainsi, elle relaie l'initiative nationale « Place aux restos ! », menée par le GNI-HCR (Groupement national des indépendants

hôtellerie et restauration), METRO France (grossiste alimentaire pour les professionnels), l'UMIH (Union des métiers et des industries de l'hôtellerie) et la CGAD (Confédération générale de l'alimentation en détail.)

L'opération consiste à mettre des stands à disposition des restaurants sur les marchés, afin de soutenir l'activité de vente à emporter menée par leurs chefs et cuisiniers. La Ville propose donc aux tables locales des emplacements à l'occasion des marchés de Joigny, les mercredis et/ou les samedis à partir de 8h, depuis samedi 9 janvier. Les professionnels de la restauration souhaitant intégrer le dispositif peuvent joindre le service marchés au 03 86 92 48 05, courriel : [rosa.veuilliotte@ville-joigny.fr](mailto:rosa.veuilliotte@ville-joigny.fr)

Une autre initiative, cette fois menée par l'office de tourisme de Joigny et du Jovinien, vise à soutenir le commerce local. Durant les fêtes de fin d'année, il a été le premier office de tourisme du département de l'Yonne à proposer de composer des boîtes-cadeaux à partir de produits de créateurs et artisans de bouche du secteur. Il est possible de commander ces boîtes jusqu'à la fin du mois de janvier. Il existe trois coffrets au choix, à 20 euros, 30 euros ou 50 euros (contacter l'office de tourisme au 03 86 62 11 05). ■

## Masque obligatoire, entrée et sortie différenciées au marché

**En accord avec les directives gouvernementales**, le marché de Joigny a retrouvé son périmètre initial en décembre, ainsi que les stands des commerces non-alimentaires.

Des dispositions ont été prises afin que les marchés des mercredis et samedis matins se déroulent dans les meilleures conditions possibles et pour la sécurité de tous :

– l'aménagement du marché extérieur prévoit des allées de 4 à 5 mètres pour le public et des commerçants espacés de 1,50 à 2 mètres ;

– sous la halle, une entrée et une sortie sont différenciées. Des distributeurs de gel hydroalcoolique ont été installés à l'entrée et à la sortie ;

– le port du masque reste obligatoire dans tout le périmètre du marché, à l'intérieur comme à l'extérieur, pour les commerçants et les clients (à partir de l'âge de 11 ans).

Rappelons, d'autre part, que le stationnement est interdit, de 5h à 14h les jours de marché entre le quai du Premier-Dragons et le muret sur la place du 1<sup>er</sup> RVY; entre la halle et le quai Henri-Ragobert puis entre la place de la gare routière et la place du 1<sup>er</sup> RVY. ■





# Éducation

## Nouveaux tarifs périscolaires

Laurence Marchand | Adjointe au maire, déléguée aux affaires scolaires



**Les tarifs des accueils de loisirs** du mercredi et des vacances scolaires, à Joigny, sont fixés « à l'heure. » En 2021, une nouvelle grille sera mise en place. Elle a été validée par la Caisse d'allocations familiales (Caf) et approuvée par le conseil municipal lors de sa réunion du mercredi

16 décembre.

Ce qui change ? Ces tarifs, qui varient selon les revenus des familles, fonctionneront désormais à la journée, à la demi-journée avec ou sans repas, à la semaine ou bien, à l'année. La nouvelle organisation, préconisée par la Caf, a pour but de permettre une meilleure visibilité y compris pour les familles. Cinq tranches de revenus ont, d'autre part, été définies (1 : quotient familial compris entre 0 et 499€ ; 2 : entre 500 et 680€ ; 3 : entre 681 et 799 € ; 4 : entre 800 et 1.229€ ; 5 : 1.230€ et plus).

Voici ces tarifs. Ils incluent les activités, l'encadrement et selon la formule choisie, les transports et les repas.

### Enfants domiciliés à Joigny :

– pour les mercredis et les vacances scolaires, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Tranche 1 : 3 € la journée avec repas, 2 € la demi-journée avec repas, 1,50 € la demi-journée sans repas ; tranche 2 : 4,50 €, 3,50 €, 3 € ; tranche 3 : 6 €, 5 €, 4 € ; tranche 4 : 7,50 €, 6,50 €, 5 € ; tranche 5 : 11 €, 9,50 €, 8 €.

– pour les mercredis à l'année (inscriptions payables en 10 fois sans frais), la nouvelle grille ne sera applicable qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021, l'année scolaire 2020-2021 étant déjà entamée. Tranche 1 : 93 € la journée avec repas, 64,50 € la demi-journée avec repas, 49 € la demi-journée sans repas ; tranche 2 : 147 €, 118,50 €, 103 € ; tranche 3 : 201 €, 172,50 €, 139 € ; tranche 4 : 255 €, 226,50 €, 175 € ; tranche 5 : 381 €, 334,50 €, 283 €.

– forfait pour les vacances scolaires, pour une semaine, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Tranche 1 : 12 € la journée avec repas, 8,50 € la demi-journée avec repas, 6,50 € la demi-journée sans repas ; tranche 2 : 19,50 €, 16 €, 14 € ; tranche 3 : 27 €, 23,50 €, 19 € ; tranche 4 : 34,50 €, 31 €, 24 € ; tranche 5 : 52 €, 46 €, 39 €.

### Enfants domiciliés dans une commune extérieure :

– pour les mercredis et les vacances scolaires, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Tranche 1 : 4 € la journée avec repas, 3 € la demi-journée avec repas, 2,50 € la demi-journée sans repas ; tranche 2 : 5,50 €, 4,50 €, 4 € ; tranche 3 : 7 €, 6 €, 5 € ; tranche 4 : 8,50 €, 7,50 €, 6 € ; tranche 5 : 13 €, 12 €, 10 €.

– pour les mercredis à l'année (inscriptions payables en 10 fois sans frais), à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021. Tranche 1 : 134 € la journée avec repas, 103 € la demi-journée avec repas, 87,50 € la demi-journée sans repas ; tranche 2 : 188 €, 157 €, 141,50 € ; tranche 3 : 242 €, 211 €, 177,50 € ; tranche 4 : 296 €, 265 €, 213,50 € ; tranche 5 : 458 €, 427 €, 357,50 €.

– forfait pour les vacances scolaires, pour une semaine, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Tranche 1 : 18 € la journée avec repas, 14 € la demi-journée avec repas, 12 € la demi-journée sans repas ; tranche 2 : 25,50 €, 21,50 €, 19,50 € ; tranche 3 : 33 €, 29 €, 24,50 € ; tranche 4 : 40,50 €, 36,50 €, 29,50 € ; tranche 5 : 63 €, 59 €, 49,50 €. ■

Pour tous renseignements et pour s'inscrire :  
centre.loisirs@ville-joigny.fr, tél. **03 68 33 92 25**.





## Liste "Pour vous. Avec vous."

### Faire preuve de combativité et de patience

Une nouvelle année s'est ouverte, 2021. Après une année 2020 pénible il nous revient à nouveau de faire preuve de combativité et de patience face à cette crise sanitaire.

La Ville continue à faire avancer ses dossiers majeurs.

Ce sera le cas avec les premières études pour la réfection de notre salle omnisports. Les sportifs verront également dès 2021 la construction d'un local pour les friands d'athlétisme. Comme nous l'avons également promis lors de la campagne, nous verrons se poursuivre nos travaux de réhabilitation en vieille ville avec par exemple, des investissements sur le 39 rue Cortel ou encore sur la toiture de l'église St-Thibault. De la même façon, la Maison du Pilon poursuit le long parcours qui est le sien et qui va aboutir par l'installation du siège de l'association « Maison Paysannes de l'Yonne » Le vélo également débutera son parcours à Joigny.

Alors que la vélo-route se poursuit aux limites de notre ville, 2021 sera l'année des premiers tracés, des premières esquisses de notre « Plan vélo ». La sécurité est également un enjeu majeur. Pour cela nous reprenons en totalité notre maillage en caméras de vidéo-protection sur l'ensemble de la ville afin de le compléter. Nous poursuivons par ailleurs le souhait de maintenir une politique de sanctions fermes contre les auteurs de dépôts sauvages. Nous sommes déterminés à sanctionner ces actes. Pour rappel, ces déchets sont ramassés et traités en représentant un surcoût ... pour la ville.

2021 doit aussi être l'année de l'espoir c'est le cas notamment avec notre projet de « jardin maraîcher d'insertion ». L'idée ? Faire que se rejoignent les problématiques d'insertion, d'une alimentation respectueuse de l'environnement et de la santé de tous. Ainsi la ville incite à la création d'une Structure d'Insertion par l'Activité Économique. Cette structure pourra alors porter 16 salariés issus du territoire de la CCJ et en situation de précarité.

**Le groupe de la majorité municipale de Joigny - Nicolas Soret - facebook : Pourvousavecvous2020**

---

## Liste "L'Union pour le Jovinien"

### Les finances de la commune feront-elles face ?

Enfin, nous pouvons reprendre l'écriture de la tribune libre dans le Joigny Infos qui paraît dans sa forme habituelle. Ce mois-ci, la rédaction est compliquée tant notre ville fait face, encore, à la pandémie du Covid19. A ce titre, nous profitons de cette tribune pour remercier, à nouveau, les forces vives mobilisées.

Toutefois, le Covid19 ne doit pas nous faire perdre de vue l'importance de se projeter dans l'avenir, en particulier dans celui de notre Ville. Ainsi, ne nous leurrions pas, les conséquences financières de cette pandémie sur les budgets de la commune se font sentir et auront des répercussions sur les années à venir. Par conséquent, il est indispensable que la majorité soit vigilante et qu'elle assure une gestion de nos finances en bon père de famille. Sans casser la reprise économique du Jovinien, il demeure nécessaire de réguler au mieux les dépenses et de ne pas lancer des projets coûteux qui nous échapperaient par la suite et qui nécessiteraient de recourir à l'impôt. Sur ce point, nous resterons extrêmement vigilants : les impôts sont déjà bien trop élevés, une augmentation serait désastreuse.

Les Joviniens paient déjà un lourd tribut, il n'est pas question qu'ils soient, en plus, les victimes d'une mauvaise maîtrise des finances publiques.

**Le groupe de la droite et du centre - Nicolas Deiller, Céline Fouquereau, Jacques Courtat - facebook : L'Union pour le Jovinien**

---

## Liste "Collectif Citoyen pour Joigny"

### Rester unis dans la crise pour miser sur 2021

Après une année 2020 particulièrement éprouvante, la crise sanitaire continue d'affecter notre ville, qui est contrainte de débiter l'année à un rythme encore ralenti. Dans ce contexte, vous souhaiter « nos vœux pour 2021 » semble déplacé. Et pourtant, nous voulons croire que 2021 sera porteuse d'espoir.

Depuis mars 2020, ce n'est que la seconde fois que nous pouvons écrire dans le Joigny Infos. Pour cette tribune, notre collectif en appelle à l'unité municipale jusqu'au sortir de la crise : il faut que toutes les forces s'additionnent pour que Joigny se relève au plus vite. Parce que l'emploi et l'économie seront des enjeux majeurs dans les prochains mois, et que le virus, lui, se moque des orientations politiques de chacun.

Dans cet esprit, le centre de vaccination Covid mis en place à Joigny est un bon exemple de ce que l'effort collectif peut apporter aux Joviniens : la rapidité de sa mise en oeuvre et son fonctionnement ont été possibles grâce à l'engagement sans faille de tous les intervenants nécessaires. C'est cette note positive que nous retenons en ce début d'année.

Bien sûr, nous resterons vigilants aux propositions de la majorité pour « l'après-Covid ». Mais dans l'immédiat, notre collectif souhaite d'abord être utile aux Joviniens. Faisons que cette crise planétaire, finalement, nous enseigne la solidarité et l'union. Nous le devons à ceux qui souffrent.



# Transports

## Joigny, ville cyclable ?

Éric Apffel | Conseiller municipal, délégué en charge de la mobilité douce



**Pas encore terminée et déjà plébiscitée**, la véloroute est arrivée aux portes de Joigny et nombreux sont ceux qui l'empruntent.

Au dernier conseil municipal, la Ville de Joigny a voté son adhésion au club des villes et territoires cyclables. Ce club apportera une aide et une expertise à la municipalité qui entend dans ce domaine comme dans d'autres (espaces verts, construction...), profiter des contraintes environnementales pour améliorer la qualité de vie dans la cité.

Nous devons faire notre part des accords de Paris dans la lutte contre le réchauffement climatique. Diminuer notre consommation d'énergie, notamment des énergies carbonées est la seule voie possible, bien plus que d'ériger des forêts d'éoliennes.

Améliorer le bien-vivre à Joigny dans ce cadre consistera à

- 80% des déplacements école-domicile font moins d'un kilomètre et pourraient se faire à pied ou à vélo si ces parcours étaient sécurisés.
- sécuriser et rendre toute leur place aux piétons
- créer un réseau de voies pour les vélos, trottinettes et autres mobilités douces de plus en plus présentes à Joigny comme

dans tout le pays. Malheureusement, faute de sécurité dans la circulation automobile, ils empiètent actuellement trop souvent sur le terrain des piétons. D'autres renoncent.

Ça profitera à tous, et en particulier aux enfants et aux seniors. Des actions en direction des scolaires vont d'ailleurs commencer.

Outre les possibilités de ne plus être prisonnier de sa voiture, et de faire ainsi de substantielles économies on gagnera en qualité de l'air, en bruit et en matière de prévention de santé.

Tout ceci se fera progressivement dès l'année prochaine et sera précédé de phases de concertation avec les populations concernées.

La piste d'éducation routière sera réaménagée. Des dispositifs pour accrocher les vélos seront implantés en ville. Et nous travaillerons également avec les bailleurs pour que soient prévus des garages à vélos sécurisés dans leurs bâtiments.

La Ville et la CCJ portent d'autres projets novateurs en matière de déplacements, en particulier pour les publics isolés, mais aussi pour le covoiturage, l'auto-partage, l'intermodalité qui feront l'objet d'informations ultérieurement. ■



